



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Part du bois français dans les JO Paris 2024

Question écrite n° 25385

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances sur l'implication de la filière bois dans la construction du village olympique et paralympique pour les JO de Paris. La tenue en 2024 des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris constitue une formidable opportunité pour donner un coup d'accélérateur à la filière bois en termes de commande, activité et visibilité. En effet, écologique par excellence, le bois est le matériau de construction qui génère l'impact environnemental le plus faible sur l'environnement. La France, dans son dossier de candidature, s'était engagée à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre des jeux dans l'optique d'une trajectoire bas carbone, dont un tiers dépend des modes constructifs, via l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés. Par ailleurs, une « Charte sociale Paris 2024 » s'imposera à toutes les entreprises bénéficiaires d'un marché public et qui prévoit des dispositions visant à encourager une commande publique intégrant des clauses de responsabilité sociale et environnementale. Pour le village olympique et paralympique, des promoteurs et investisseurs ont été consultés en mars 2019 pour construire les 313 000 m² de bâtiments qui accueilleront notamment les athlètes dans 3500 logements. Aussi, avec une circonscription couverte à 70 % par de la forêt, il souhaiterait savoir quel volume de bois sera nécessaire et quelle place sera accordée au bois, notamment français, dans la construction du village olympique et paralympique.

Texte de la réponse

Compte tenu de l'opportunité que constitue l'organisation à Paris des jeux olympiques et paralympiques (JOP) en 2024, le dernier contrat stratégique de la filière bois a retenu parmi ses projets structurants de « Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques avec les solutions constructives bois et aménagements bois ». Le suivi de ce projet s'exerce donc dans une logique interministérielle au sein du comité stratégique de la filière bois. Le contrat stratégique, qui porte une vision volontariste pour la relance de la filière bois en France sur la période 2018 à 2022, a été cosigné le 16 novembre 2018 par l'État, les régions, le président du comité stratégique de la filière bois, ainsi que les interprofessions et les organisations professionnelles de la filière. Afin d'assurer le suivi de ce projet structurant sur les JOP 2024, une mesure spécifique pour « Mobiliser massivement la filière forêt-bois française pour la construction du village olympique et paralympique, et du village des médias » a été retenue dans le cadre du plan héritage de l'État. Ce programme interministériel permettra, au-delà de l'événement exceptionnel des jeux, de proposer un projet pérenne au service de la société, en affirmant la responsabilité environnementale et sociale à long terme des investissements mobilisés. Le copilotage de cette mesure est assuré par les ministères de l'agriculture et de l'alimentation, de la transition écologique et solidaire, de la cohésion territoriale, et par la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) chargée de la maîtrise d'ouvrage des installations définitives. Dans le cahier des charges du village des athlètes, des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de structures bois pour les constructions jusqu'à huit étages, susceptibles de valoriser une part de bois produit et transformé sur le territoire national. Les orientations prescriptives et les capacités de la filière française ont été expertisées par « France bois 2024 », créé spécifiquement pour assurer l'interface entre les constructeurs et la filière forêt-bois, avec

l'appui de l'institut technologique forêt, cellulose, bois construction et ameublement. Le but de France bois 2024, cofinancé par les interprofessions -France bois forêt à l'amont et le comité pour le développement des industries françaises de l'ameublement et du bois à l'aval- est d'apporter les informations collectives nécessaires aux maîtres d'ouvrage pour faciliter la participation d'un maximum d'entreprises de la filière à ces travaux. Afin de saisir cette formidable opportunité de créer une vitrine internationale, et de donner un coup d'accélérateur à la part du bois dans la construction et l'aménagement en France, France bois 2024 fait part de ses préconisations techniques auprès de la SOLIDEO et des donneurs d'ordre, développe l'accompagnement et la communication auprès des entreprises de la filière, et contribue à identifier les besoins de formation. Ainsi, depuis la sélection en décembre 2019 des constructeurs pour la réalisation du village des athlètes, France bois 2024 a engagé des groupes de travail avec les lauréats, pour promouvoir des solutions constructives bois optimales et adaptées à la production française. Compte-tenu du calendrier d'avancement, les options retenues et les volumes de bois liés sont encore en cours de définition et ne pourront être consolidés qu'au terme des négociations. À ce stade, ce sont environ 8 000 mètres cube de bois qui seront employés pour la réalisation des bâtiments à structure bois des secteurs D et E du village des athlètes sur la commune de Saint-Ouen. Les autres constructions font encore l'objet d'études et les volumes mobilisés ne sont donc pas stabilisés. De fait, ce travail technique est également en cours pour le secteur de l'écoquartier fluvial sur la commune de l'Île-Saint-Denis et pour le secteur Universeine sur la commune de Saint-Denis. La charte d'engagement volontaire des industriels de la construction pour des Jeux 2024 durables a par ailleurs été signée le 5 février 2020 sous l'égide du ministre chargé de la ville et du logement auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en même temps que la remise du label « écoquartier » au projet du village olympique et paralympique et du cluster des médias. Ceci confirme l'ambition des JOP 2024 de répondre aux grands enjeux de la ville de demain. En ce qui concerne les émissions carbone, les exigences portées par la SOLIDEA ont été inscrites dans les prescriptions environnementales des conventions d'objectifs des maîtres d'ouvrage olympiques, publics comme privés, qui devront pour les respecter recourir à des techniques constructives bas carbone, dans lesquelles s'inscrivent les solutions proposées par la filière bois. Ces ambitions environnementales seront également déclinées lors de la désignation de l'attribitaire sur le village des médias au printemps 2020. Afin de rapprocher d'ores et déjà l'offre et la demande, une rencontre a été organisée en mars 2019 par France bois 2024 et la SOLIDEO, entre les entreprises et les constructeurs (premier « Meet-Up »). Cet évènement a permis à 300 acteurs de la filière bois d'échanger, en amont des consultations promoteurs, avec les futurs investisseurs et constructeurs candidats. Cette expérience positive s'est poursuivie le 25 février 2020 (second « Meet-Up »). Les entreprises de la filière ont ainsi bénéficié d'une présentation des futurs ouvrages, et mené des rendez-vous d'affaires directement avec les constructeurs lauréats, pour promouvoir leur production, compétences et savoir-faire. Cette démarche permettra de maximiser la quantité de bois mise en œuvre dans les ouvrages olympiques, avec une part significative issue des forêts françaises et transformé en France, pour contribuer au bilan carbone des jeux et à la valorisation internationale de notre filière forêt-bois.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25385

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Économie et finances \(Mme la secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attribitaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11271

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1920